

# **Compte rendu de la séance du mercredi 29 juillet 2015**

Secrétaire(s) de la séance:

Dominique CAMPOURCY

## **Ordre du jour:**

Arrêt du projet de PLU

Attribution d'une subvention nouvelle au compte 6574

Questions diverses

## **Délibérations du conseil:**

### **Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme et bilan de concertation ( DE 2015 028)**

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L 123-9 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 123-6 et L 121-4 du code de l'urbanisme.

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 septembre 2011 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation.

Entendu le débat au sein du conseil municipal en date du 28 mai 2013 sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le projet de PLU,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés,

#### **Après en avoir délibéré,**

Tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant l'élaboration du PLU, soit :

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

Moyens d'information utilisés :

- Information du public par les journaux locaux ;
- Procédure d'affichage en mairie ;

Mise en œuvre d'une exposition en mairie ;

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture : 3 observations ont été consignées

Deux réunions publiques ont été organisées, au stade du diagnostic et à celui du projet de PLU avant-arrêt, respectivement les 8 octobre 2013 et 21 janvier 2015.

Cette concertation a révélé les points suivants : (voir document annexe concernant les demandes)

Le conseil municipal tire le bilan de cette concertation et arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme.
- aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés.
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide ;

1 – de clore la phase de concertation;

2 – dit que la présente délibération sera conformément à l'article R. 123-18-al. 2 du code de l'urbanisme affichée pendant 1 mois en mairie.

La présente délibération sera transmise au Préfet.

#### Affectation d'une subvention exceptionnelle - compte 6574 ( DE 2015 029)

Le Conseil Municipal ayant voté sur le compte budgétaire 6574 la somme de 5 000 € destinée aux subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé, et en ayant affecté une partie de la manière suivante:

Amicale des Pompiers de Prayssac	100 €
ACBVL	100 €
Ecole de Football de Pescadoires	100 €
Ecole de Rugby de Puy-L'Evêque	100 €
Ecole des Dauphin	100 €
Association Vallée du Lot	50 €
Association des ancien élus	50 €
Pétanque	150 €
Comité des fêtes de Pescadoires	3 500 €
	Soit un total de 4 250 €

Décide, après en avoir délibéré, qu'une subvention exceptionnelle de 40 € sera versée à l'association "Le Lot en Vert" qui a organisé une sortie éducative dont ont bénéficié des

adolescents de 11 à 15 ans, suite à la demande formulée par Monsieur Jérémy Ryckmans, son président.

Questions diverses

Le Maire

Serge BLADINIERES